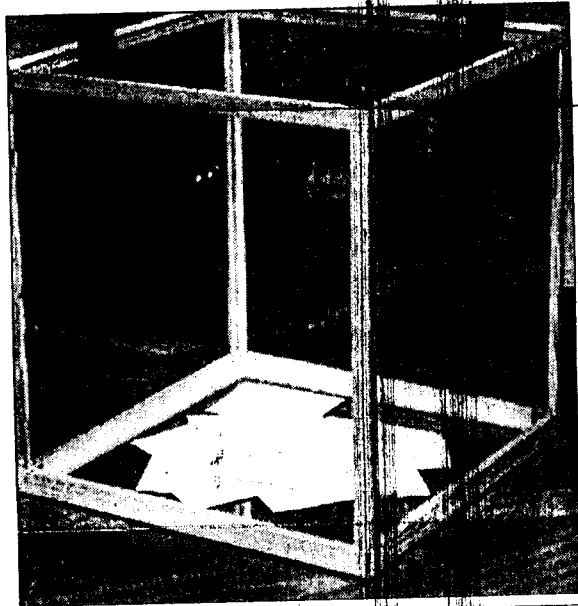


TRANSITION DÉMOCRATIQUE :

La CENI bientôt opérationnelle

Dans deux mois, voire moins, la Commission Electorale Nationale Indépendante sera opérationnelle. Ses ramifications au niveau de l'ensemble des postes de l'administration territoriale seront en place. C'est ce qui ressort d'un entretien que M. Sidi Yeslem Ould Amar Chem, directeur de la Promotion Démocratique et de la Société Civile au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, a accordé au journal "CIAAB". Au cours de cet entretien, le directeur a révélé que les dispositions réglementaires sur la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante, recommandée par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le gouvernement, et approuvée par les journées nationales de concertation, ont d'ores et déjà été prises.

M. Sidi Yeslem Ould Amar Chem a précisé que le projet d'ordonnance créant la commission, a été élaboré et sera soumis très prochainement



au gouvernement pour son approbation puis au Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie pour adoption. Il a ajouté que le texte du décret d'application de ladite ordonnance est également prêt et sera publié dès l'adoption de l'ordonnance.

Le directeur de la Promotion Démocratique et de la Société Civile a, en outre, souligné que les études portant sur le budget, l'équipement logistique et les moyens humains et matériels de la CENI sont aussi disponibles.

Il a précisé que la CENI désignera des sous-commissions composées de 5 membres dans chacune des capitales des wilayas et des commissions de 3 membres dans les chefs lieux des moughataa et des arrondissements.

Il est à rappeler que la Commission Electorale Nationale Indépendante sera chargée de superviser et de contrôler les opérations électorales, du recensement à la proclamation des résultats.